



SYNDICAT D'AMELIORATIONS FONCIERES DE COURTÉTELLE

Procès-verbal décisionnel de la séance de constitution de la communauté de gestion forestière « Noir Bois – Chételay »

Date : 7 novembre 2017 (Présidence M. Nicolas Lovy)

La séance a été convoquée par la lettre du 18 octobre 2017 aux propriétaires.

Le Président donne lecture de l'ordre du jour :

Ordre du jour :

1. Ouverture et salutations (N. Lovy, président du SAF)
2. Introduction par le représentant de l'Office de l'environnement (J-U Furrer)
3. Présentation et approbation des statuts de la communauté de gestion (document annexé) (Ecoeng)
4. Nomination des membres du comité (N. Lovy)
5. Information sur la desserte forestière du sous-périmètre forestier (Ecoeng)
6. Présentation et discussion de l'annexe aux règlements d'entretien des chemins vicinaux de Courtételle et de Haute-Sorne (Ecoeng)
7. Brève information sur le dépôt public des servitudes qui aura lieu au début 2018 (J-U Furrer)
8. Présentation et discussion des lignes directrices de gestion (Ecoeng)
9. Information sur le marquage des bornes (M. Mahon)
10. Divers

Point 1 : Ouverture et salutations

M. Nicolas Lovy, président du SAF salue les personnes présentes, particulièrement les intervenants de ce soir, MM. Furrer et Mahon ainsi que le bureau EcoEng représenté par M. Ferrario et Mme Aline Cuomo.

M. Nicolas Lovy annonce que M. Marc Haenni conseiller communal, Mme Lucie Babey de Bassecourt, M. Michel Parrat et M. Xavier Boillat se sont excusés.

Les travaux de desserte forestière sont terminés. Il reste maintenant à créer la communauté de gestion.

Deux scrutateurs sont désignés : Jean-Pierre Kaufmann et Bernard Queloz

Point 2 : Introduction par le représentant de l'Office de l'environnement

Introduction de M. Furrer

M. Furrer présente l'historique de l'approbation du projet ainsi que sa réalisation.

Il souligne qu'il s'agit d'une séance charnière fort importante à laquelle les propriétaires approuvent la création de la communauté de gestion.

M. Furrer informe que les statuts de la communauté de gestion seront présentés puis votés lors de la présente séance.

Le règlement d'entretien des chemins sera également présenté ce soir. Avant son approbation formelle, il devra aussi être ratifié par les communes de Courtételle et de Haute – Sorne.

Les lignes directrices de gestion seront présentées ce soir et approuvées lors de la prochaine assemblée qui aura lieu au printemps 2018.

Par ailleurs il sera procédé ce soir à l'élection du comité de la communauté de gestion. Le comité prendra par la suite le relais du SAF.

La création de la communauté de gestion répond aux exigences des autorités subventionnantes. Cette communauté a pour but de rassembler les propriétaires afin de coordonner l'exploitation et la gestion forestière.

Les prochaines étapes seront définies comme suit : dépôt public des servitudes et décompte final de l'ensemble des frais.

Les documents définitifs présentés (plan des parcelles + plan du bornage) seront transmis par courriel (prière de donner vos coordonnées y relatives).

Point 3 : Présentation et approbation des statuts de la communauté de gestion

Mme Aline Cuomo présente les statuts de la communauté de gestion.

Un propriétaire présent dans la salle fait remarquer qu'il y a un problème de numérotation car l'article 7 est manquant. Le problème sera corrigé.

Les statuts sont acceptés à l'unanimité des personnes présentes.

Point 4 : Nomination des membres du comité

Quatre personnes sont proposées afin de constituer le comité :

- M. Bernard Queloz
- M. Michel Parrat
- M. Claude Folly (il n'est pas propriétaire mais il est intéressé par la fonction de secrétaire-cassier)
- M. Othmar Fringeli

Aucun autre propriétaire présent dans la salle ne manifeste un intérêt pour faire partie du comité.

Le comité sera renforcé par M. Furrer et M. Mahon qui auront une voix consultative.

Les 4 personnes proposées sont élues au comité à l'unanimité.

Point 5 : Informations sur la desserte forestière du sous-périmètre

Mme Aline Cuomo présente les informations sur la desserte forestière.

Point 6 : Présentation et discussion de l'annexe aux règlements d'entretien des chemins vicinaux de Courtételle et de Haute-Sorne

Présentation de l'annexe aux règlements d'entretien par Mme Aline Cuomo.

M. Furrer complète la présentation en informant que les communes sont responsables de l'entretien mais qu'elles le délèguent à la communauté de gestion. Un montant devra être payé chaque année afin de couvrir les frais d'entretien courant. Les communes participeront également financièrement à l'entretien des chemins.

Le montant de base que la commune de Haute - Sorne donne actuellement pour l'entretien les chemins réalisés dans le cadre des SAF est de 25 CHF / ha. Il est prévu que le même montant soit octroyé par Courtételle pour le sous-périmètre forestier.

M. Furrer souligne également que l'annexe aux règlements d'entretien des chemins définit clairement les droits et devoirs des propriétaires.

Questions :

M. Kaufmann : Le piège à gravier a été vidangé et refait. Quel a été le financement ?

M. Furrer : La réfection et la vidange du piège à gravier ont été intégrés à ce projet de desserte forestière.

M. Kaufmann : Qui est-ce qui prendra en charge les prochains travaux de vidange du piège à gravier ?

M. Furrer : Il faudra négocier avec les communes

L'assemblée informe que la commission des digues s'en occupe.

Un membre de l'assemblée demande qui paiera en cas de dégâts suite à une catastrophe naturelle. M. Furrer l'informe que ce seront les communes.

Un membre de l'assemblée mentionne l'affaissement ponctuel d'un chemin dans le secteur Chételay. M. Furrer lui répond que tout pendant que le projet est ouvert ce type de chose sera pris dans le projet au même titre que l'entretien lors de la première année.

M. Furrer souligne que M. Marcel Mahon est la personne de référence en ce qui concerne l'entretien ainsi que d'éventuels dégâts qui pourraient être remarqués sur le réseau de desserte.

Point 7 : Brève information sur le dépôt public des servitudes qui aura lieu au début 2018

M. Furrer informe que les servitudes seront déposées publiquement le printemps prochain. Dans le même temps, le bureau R. Eschmann profitera de vérifier quelles servitudes seront encore valables et lesquelles sont caduques.

Le bureau R. Eschmann a fait une offre de 4'937 CHF concernant l'établissement du dossier pour le dépôt public des servitudes. Ce montant sera subventionné.

Point 8 : Présentation et discussion des lignes directrices de gestion

Mme Aline Cuomo présente les lignes directrices de gestion.

Un propriétaire présent dans la salle fait remarquer qu'il n'y a pas le même nombre de propriétaires notés dans les lignes directrices de gestion que dans la brochure fournie par ENV.

Une correction sera faite

Point 9 : Information sur le marquage des bornes

M. Marcel Mahon présente le marquage des bornes.

L'assemblée des membres demande à recevoir une copie du plan des bornes.

Point 10 : Divers

Mme Aline Cuomo informe que chaque propriétaire recevra un plan de sa/ses parcelle(s). De plus, elle présente également le calendrier pour la suite des travaux :

Quoi	Date
Séance de constitution de la communauté de gestion forestière	07.11.2017
Lettre aux propriétaires avec décompte final	Printemps 2018
Présentation et approbation des lignes de gestions et du règlement d'entretien	Printemps 2018

M. Jean-Pierre Kaufmann relève les progrès énormes concernant la propreté de sa parcelle depuis la pose du panneau ainsi que l'aspect général est bien meilleur actuellement que juste après la fin des travaux et que par conséquent il est satisfait.

Une membre de l'assemblée demande si le bois qui a été coupé a bien été utilisé. M. Marcel Mahon lui répond que tout a été vendu et que les bénéfices ont été répartis.

M. Kaufmann demande quand est-ce que le comité du groupement forestier Noir Bois – Chételay va prendre en charge le tout. M. Furrer informe que le SAF se retirera à l'issue de la prochaine séance.

L'assemblée est close par M. Nicolas Lovy à 21.15 heures.

Pour le PV :
Bureau EcoEng SA : Aline Cuomo

Porrentruy, le 05 décembre 2017